

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 juin 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 juin 2026

2026 DILT 11 Budget annexe des transports automobiles municipaux - Approbation du compte administratif 2025.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R2221-92 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025, ainsi que la décision modificative du budget annexe des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 17, 18, 19, et 20 décembre 2024, des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 2025 et des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget annexe des transports automobiles municipaux rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 juin 2026, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2025 ont été arrêtés à (décision modificative) :	13 832 848,45 euros
Le montant des mandats émis s'élève à :	11 085 911,59 euros
Résultat reporté au 31 décembre 2024 :	
Néant	

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2025 ont été évaluées à (décision modificative) :	13 832 848,45 euros
Le montant des titres émis s'élève à :	
13 712 298,31 euros	
Résultat reporté au 31 décembre 2024 :	782 848,45 euros

BALANCE

Dépenses :	11 085 911,59 euros
Recettes :	13 712 298,31 euros
Solde d'exécution 2025 :	2 626 386,72 euros
Résultat de clôture au 31 décembre 2025 :	3 409 235,17 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2025 ont été arrêtés à (décision modificative) :	47 116 202,82 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	36 780 071,97 euros
Résultat au 31 décembre 2024 reporté :	-7 220 302,82 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2025 ont été évaluées à (décision modificative) :	47 116 202,82 euros
Le montant des recettes titrées s'élève à :	33 730 679,05 euros
Résultat au 31 décembre 2024 reporté :	Néant

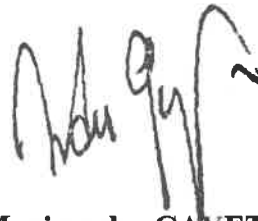
BALANCE

Dépenses :	36 780 071,97 euros
Recettes :	33 730 679,05 euros
Solde d'exécution 2025 :	
Résultat de clôture au 31 décembre 2025 :	-10 269 695,74 euros

Article 2 : Le solde d'exécution de la section d'exploitation, d'un montant de -10 269 695,74 euros (hors RAR), sera repris en section de fonctionnement et inscrit en dépenses de cette section (D 002-Solde d'exécution négatif reporté) au budget supplémentaire 2026.

Article 3 : Le solde d'exécution de la section d'investissement, d'un montant de 3 409 235,17 euros (hors RAR), sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2026.

Adjoint au Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maxime des Gayets', with a stylized flourish at the end.

Maxime des GAYETS